

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 767

3 mai 2007

### SOMMAIRE

|  |              |   |              |
|--|--------------|---|--------------|
| <b>Acordis Holding S.A.</b> .....                            | <b>36788</b> | <b>Navigator STRIPS (Luxembourg) S.A.</b> ...   | <b>36791</b> |
| <b>Alter Audit S.à r.l.</b> .....                            | <b>36805</b> | <b>Navigator STRIPS (Luxembourg) S.A.</b> ...   | <b>36787</b> |
| <b>Anzac International S.A.</b> .....                        | <b>36783</b> | <b>Navigator STRIPS (Luxembourg) S.A.</b> ...   | <b>36788</b> |
| <b>Assa Abloy Incentive 2001 Holding S.A.</b><br>.....       | <b>36794</b> | <b>NNS Luxembourg S.à r.l.</b> .....  | <b>36771</b> |
| <b>Aster 2 S.A.</b> .....                                    | <b>36780</b> | <b>Poppy Acquisition (Lux) S.à r.l.</b> .....   | <b>36803</b> |
| <b>Athena International S.A.</b> .....                       | <b>36791</b> | <b>PricewaterhouseCoopers</b> .....   | <b>36816</b> |
| <b>Aviva Holdings CED II (Luxembourg) S.à<br/>r.l.</b> ..... | <b>36813</b> | <b>PricewaterhouseCoopers</b> .....   | <b>36815</b> |
| <b>Blade Takeover Luxco 2 S.à r.l.</b> .....                 | <b>36797</b> | <b>ProLogis European Finance II S.à r.l.</b> ....                                       | <b>36814</b> |
| <b>Dolmen International S.A.</b> .....                       | <b>36810</b> | <b>ProLogis European Finance IV S.à r.l.</b> ....                                       | <b>36814</b> |
| <b>Dörr Lux S.à r.l.</b> .....                               | <b>36787</b> | <b>ProLogis European Finance VII S.à r.l.</b> ....                                      | <b>36813</b> |
| <b>Ecobau S.A.</b> .....                                     | <b>36779</b> | <b>ProLogis European Finance V S.à r.l.</b> ....  | <b>36815</b> |
| <b>Euro CCN S.A.</b> .....                                   | <b>36801</b> | <b>ProLogis Germany II S.à r.l.</b> .....   | <b>36809</b> |
| <b>Fennel Acquisition (Lux) S.à r.l.</b> .....               | <b>36806</b> | <b>ProLogis Poland S.à r.l.</b> .....   | <b>36815</b> |
| <b>Fondation Sociale Holding S.A.</b> .....                  | <b>36812</b> | <b>Rosalia AG</b> .....   | <b>36785</b> |
| <b>Gedeam Investments Group Inc. S.A.</b> ....               | <b>36811</b> | <b>Satine International S.A.</b> .....  | <b>36816</b> |
| <b>Hentou S.A.</b> .....                                     | <b>36815</b> | <b>S.C.I. de Bascharage</b> .....   | <b>36792</b> |
| <b>Iceberg Maze S.à r.l.</b> .....                           | <b>36791</b> | <b>Société Générale Asset Management Al-<br/>ternative Investments (Luxembourg)</b> ... | <b>36770</b> |
| <b>IMF Luxembourg II GmbH</b> .....                          | <b>36783</b> | <b>TrizecHahn Europe Properties S.à r.l.</b> ...  | <b>36813</b> |
| <b>Incypher Holding S.A.</b> .....                           | <b>36811</b> | <b>Victory Asset Management S.A.</b> .....  | <b>36808</b> |
| <b>Klöckner S.à r.l.</b> .....                               | <b>36810</b> | <b>WH Luxembourg Intermediate Holdings<br/>S.à r.l.</b> .....                           | <b>36812</b> |
| <b>Lux'Piscine S.à r.l.</b> .....                            | <b>36811</b> | <b>Wolf Klimatechnik S.à r.l.</b> .....   | <b>36785</b> |
| <b>Master Holding S.A.</b> .....                             | <b>36816</b> |   |              |

**Société Générale Asset Management Alternative Investments (Luxembourg), Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 124.810.

—  
OUVERTURE DE SUCCURSALE

SOCIETE GENERALE ASSET MANAGEMENT ALTERNATIVE INVESTMENTS est une société de droit français, ayant son siège social à: 170, place Henri Regnault, F-92400 Courbevoie

Sa forme légale est celle d'une société anonyme.

La Société est dirigée par un conseil d'administration composé de quatre membres:

- Monsieur Alain Clot, administrateur et Président du Conseil d'Administration, né le 7 août 1956, à Le Plessis Trévisé, 94420 (France), demeurant 37, boulevard Du Président Roosevelt, 78110 Le Vesinet (France);
- Monsieur Philippe Brosse, administrateur et Directeur Général, né le 18 mai 1956, à Paris (France), demeurant 46, Grande Rue La Ferme Valleroy, 18260 Vailly Sur Sauldre (France);
- Monsieur Laurent Herve, administrateur, né le 16 juillet 1948, à Ottawa (Canada), demeurant 131, boulevard Malesherbes, 75017 Paris (France);
- Monsieur Jean-Christophe Ginet, administrateur, né le 30 décembre 1960, à Saint Mandé (France), demeurant 10, rue Des Hauts Fresnays, 92500 Rueil Malmaison (France);

Par décision du directeur général de la Société en date du 23 février 2007, il a été décidé d'établir une succursale à Luxembourg.

1. La Succursale sera située au 15, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
2. La Succursale aura pour dénomination: SOCIETE GENERALE ASSET MANAGEMENT ALTERNATIVE INVESTMENTS (LUXEMBOURG);
3. La Succursale aura pour objet la commercialisation de parts ou actions d'OPCVM conformes ou non à la directive 85/611/CEE ainsi que le conseil en investissement portant sur un ou plusieurs des instruments énumérés à la section B de l'annexe de la directive 93/22/CEE;

4. Les représentants permanents de la Succursale, pour une durée indéterminée sont:

Madame Laurence Bidault, Dirigeant responsable, née le 25 janvier 1963 à Paris X<sup>ème</sup> (France), demeurant 20, rue Théodore Eberharf, L-1452 Luxembourg

Monsieur Fabrice Choukroun, Dirigeant responsable, né le 13 juillet 1973 à Paris (France), demeurant 120, avenue de Clichy, 75017 Paris (France)

5. Les représentants permanents de la Société sont autorisés à:

- Pour Madame Laurence Bidault: à signer, exécuter et transmettre des documents requis ou nécessaires au déroulement des opérations de la Succursale conjointement avec Monsieur Fabrice Choukroun, à l'exclusion de:

(i) instruments ou documents impliquant une responsabilité de la part de la Succursale de plus de dix mille euros (EUR 10.000,-);

(ii) instruments ou documents en matière de ressources humaines; et

(iii) contrats ou conventions de distribution (y compris des conventions ou contrats de placements);

- Pour Monsieur Fabrice Choukroun: à signer, exécuter et transmettre des documents requis ou nécessaires au déroulement des opérations de la Succursale individuellement, à l'exclusion de:

(i) instruments ou documents impliquant une responsabilité de la part de la Succursale de plus de cinquante mille euros (EUR 50.000,-);

(ii) instruments ou documents en matière de ressources humaines; et

(iii) contrats ou conventions de distribution (y compris des conventions ou contrats de placements);

- Toute autre opération requerra la signature supplémentaire du directeur général de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

*Pour SOCIETE GENERALE ASSET MANAGEMENT ALTERNATIVE INVESTMENTS*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007037054/250/55.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007, réf. LSO-CC00420. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

---

**NNS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 27.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.806.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the ninth day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NNS HOLDING LIMITED, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglan House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Island,

hereby represented by Annick Braquet, professionally residing in Mersch, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

**Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office**

**Art. 1. Name and duration.** There exists a *société à responsabilité limitée* (private limited liability company) by the name of NNS LUXEMBOURG S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 2. Corporate object.** The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;
- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;
- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

**Chapter II.- Corporate capital**

**Art. 4. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 27,500.- (twenty-seven thousand five hundred Euro) represented by 1,100 (one thousand one hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share.

**Art. 5. Profit sharing.** Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 6. Transfer of shares.** In case of plurality of shareholders, the transfer of shares *inter vivos* to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares *mortis causa* to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

**Art. 7. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

### Chapter III.- Management

#### Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is managed by a Board of Managers composed of at least one or more A Managers and one or more B Managers, appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. The managers need not be shareholders. The General Meeting of Shareholders may at any time and ad nutum (without cause) revoke and replace any manager(s).

8.2 The first Chairman may, if so determined, be appointed by a general meeting of the shareholder(s) among the A Managers.

The Board of Managers may appoint from among the A Managers a successor Chairman.

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In his absence, the general meetings of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person to be chosen among the A Managers as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by at least one A Manager and at least one B Manager.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given to all those entitled to attend.

The meetings will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg. The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any A Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another A manager as his proxy and, likewise, any B Manager may appoint any B Manager as his proxy.

An A Manager may represent more than one of his fellow A Managers and, vice-versa, any B Manager may represent more than one of his fellow B Managers under the condition however that at least one A Manager and one B Manager are present at the meeting.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex or e-mail. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meetings of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers.

8.10 The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of an A Manager and a B Manager in all matters or the joint signatures or single signature - as the case may be - of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board of Manager, but only within the limits of such power.

8.11 The general meetings of the shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.12 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) any may revoke such appointment at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

8.13 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be) or by the Secretary or any A and B Manager acting jointly. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary or any A and B Manager acting jointly.

8.14 The exclusive and effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall be carried out in or from Luxembourg.

**Art. 9. Liability of the manager(s).** The manager(s) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### Chapter IV.- Secretary

**Art. 10. Appointment of a secretary.** The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

#### Chapter V.- General meetings of shareholder(s)

**Art. 11. Annual and extraordinary general meetings of the shareholder(s).** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 12. Shareholder(s)' voting rights.** Each shareholder may participate in general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

**Art. 13. Quorum - Majority.** Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

#### Chapter VI.- Financial year - Financial statements - Profit sharing

**Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

**Art. 15. Financial statements.** Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

**Art. 16. Inspection of documents.** Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

**Art. 17. Appropriation of profits - Reserves.** An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

### Chapter VII.- Dissolution - Liquidation

**Art. 18. Dissolution.** The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine its/their powers and remuneration.

### Chapter VIII.- Audit

#### Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor.

20.1 In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders.

20.2 An external auditor (réviseur d'entreprises) must be appointed whenever the exemption provided for by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the bookkeeping and the annual accounts of the companies does not apply.

### Chapter IX.- Governing law

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been established, NNS HOLDING LIMITED, prenamed, hereby declares that it subscribes to all the 1,100 (one thousand one hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the total share capital of the Company of an amount of EUR 27,500.- (twenty-seven thousand five hundred Euro).

All these 1,100 (one thousand one hundred) shares have been fully paid up by NNS HOLDING LIMITED by means of a payments in cash, so that the subscription amount of EUR 27,500.- (twenty-seven thousand five hundred Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, and the undersigned notary expressly acknowledges such payment.

#### *Transitory provisions*

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's first financial year is to run from the date hereof to 31 December 2007.

#### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,900.- (one thousand nine hundred euro).

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder of the Company resolves to set the number of managers of the Company at two, constituting therefore the board of managers of the Company.

2. The sole shareholder of the Company resolves to appoint the following two persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

a) Mr Nassef Onsi Naguib Sawiris, business executive, residing at 3 Nessim street, Zamalek, Cairo, Egypt as A Manager of the Company; and

b) Mr Benoît Nasr, private employee, professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg as B Manager of the Company.

3. The sole shareholder of the Company resolves to set the registered office of the Company at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Mersch, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le neuf février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.



A comparu:

NNS HOLDING LIMITED, une société constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Uglund House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, le Iles Cayman, ici représentée par Annick Braquet demeurant professionnellement à Mersch, en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualités en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit.

### Chapitre I<sup>er</sup> .- Nom - Durée - Objet - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup> . Nom et durée.** Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de NNS LUXEMBOURG S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2. Objet social.** La Société peut:

- accomplir toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et de droits intellectuels (en ce compris mais de manière non limitative des brevets et marques) de toute origine; elle peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissement, souscription, prise ferme ou option, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou à des sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, en ce compris et de manière non limitative, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés appartenant au même groupe que la Société et/ou de toutes autres personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

### Chapitre II.- Capital social

**Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 27.500,- (vingt-sept mille cinq cents euros), représenté par 1.100 (mille cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 5. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

### Chapitre III.- Gérance

**Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) A et un ou plusieurs gérant(s) B, nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'assemblée générale de l'associé

unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

8.2 Le premier Président pourra, s'il en est décidé ainsi, être désigné par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés parmi le/les Gérant(s) A.

Le Conseil de Gérance peut élire le successeur du Président parmi le/les Gérant(s) A.

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne parmi le/les gérants A en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le Président ou, à son défaut, par au moins un Gérant A et au moins un Gérant B.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours, à ceux autorisés à participer, avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg. Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, télécopie, télégramme, télex ou email. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque Gérant A peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, télécopie, télégramme ou télex ou e-mail un autre gérant A comme son mandataire et inversement, chaque Gérant B peut désigner un autre gérant B comme son mandataire.

Un Gérant A peut représenter plusieurs de ses collègues et inversement, un Gérant B peut représenter plusieurs de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins un Gérant A et un Gérant B soient présents à la réunion.

8.5 Un gérant peut participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex ou e-mail. Une réunion du Conseil de Gérance tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

8.10 La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou les signatures conjointes ou uniques, selon le cas, de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil de Gérance et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

8.11 L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.12 Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (qu'ils soient membres ou non du Conseil de Gérance) et révoquer de tels mandataires à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en existe une), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

8.13 Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président (ou par le président pro tempore selon le cas) ou par le Secrétaire ou par n'importe quel gérant A ou B. Toutes procurations y resteront annexées au procès-verbal respectif.



Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

8.14 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

#### Chapitre IV.- Secrétaire

**Art. 10. Nomination d'un secrétaire.** Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

#### Chapitre V.- Assemblées générales de l'associé unique/des associés

**Art. 11. Assemblées générales annuelles et extraordinaires de l'associé unique/des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

**Art. 12. Droit de vote d'associé(s).** Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

**Art. 13. Quorum - Majorité.** Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, téléfax, télégramme, télex ou email).

#### Chapitre VI.- Exercice social - Comptes annuels - Répartition

**Art. 14. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 15. Comptes annuels.** Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

**Art. 16. Inspection des documents.** Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

**Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves.** Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique/ aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t dans la Société.

L'assemblée générale de l'associé unique/des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

### Chapitre VII.- Dissolution - Liquidation

**Art. 18. Dissolution.** L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2 des Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

**Art. 19. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

### Chapitre VIII.- Vérification des comptes

#### Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises.

20.1 Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés.

20.2 Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et la comptabilité et les comptes annuels des sociétés n'est pas applicable.

### Chapitre IX.- Loi applicable

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, NNS HOLDING LIMITED, susmentionnée, déclare souscrire toutes les 1.100 (mille cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 27.500,- (vingt-sept mille cinq cents euros).

Toutes ces 1.100 (mille cent) parts sociales ont été libérées entièrement par NNS HOLDING LIMITED au moyen d'un paiement en numéraire, de sorte que le montant de souscription de EUR 27.500,- (vingt-sept mille cinq cents euros) est immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 14 des Statuts, le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et se clôturera le 31 décembre 2007.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 1.900,- (mille neuf cents euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique de la Société décide de fixer le nombre de gérants de la Société à deux, formant ainsi le conseil de gérance de la Société.

2. L'associé unique de la Société décide de nommer les deux personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(a) Monsieur Onsi Naguib Sawiris, business executive, né à Giza (Egypte), le 26 janvier 1961, avec adresse au 3 Nessim Street, Zamalek, Le Caire, Egypte, comme gérant A; et

(b) Monsieur Benoît Nasr, employé privé, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, avec adresse au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, comme gérant B.

3. L'associé unique de la Société décide de fixer le siège social de la Société au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, vol. 157s, fol. 93, case 11. — Reçu 275 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007037182/242/440.

(070033374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

**Ecobau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.942.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le neuf février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

PROGETRA S.A., avec siège social à L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg, «le comparant», ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Giovanni Zona, administrateur de sociétés, demeurant à F-06270 Villeneuve-Loubet-Plage, 4, avenue du Maréchal Juin.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

Que la société anonyme ECOBAU S.A., avec siège social à L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 octobre 1999, publié au Mémorial C du 10 décembre 1999, numéro 944.

Que les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 octobre 2004, publié au Mémorial C du 27 janvier 2005 numéro 78.

Que PROGETRA S.A., prénommée, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société ECOBAU S.A., RCS Luxembourg B 71.942 dont le capital social s'élève à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante neuf euros (30.986,69 €) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf euros (24,79 €) chacune.

Qu'en sa qualité d'actionnaire unique de ladite société, le comparant représenté comme dit ci-avant, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne liquidateur de la société.

Que le comparant, déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

En sa qualité de liquidateur de la société ECOBAU S.A., le comparant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, tout le passif de la société étant réglé, le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel. Le rapport sur la liquidation est annexé aux présentes.

Le comparant nomme en qualité de commissaire à la liquidation Mademoiselle Louise Zona, gérante de société, demeurant à F-57245 Meclèves, 8, rue de la Fontaine Romaine et lui confie la mission de faire rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport de Mademoiselle Louise Zona, prénommée, en sa qualité de commissaire-vérificateur, le comparant en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Mademoiselle Louise Zona, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire est annexé aux présentes.

Le comparant, constitué en troisième assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme ECOBAU S.A. a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire de la société;

Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation, voire à la destruction des actions émises, tant nominatives qu'au porteur;

Que les livres et documents de la société seront déposés à l'ancien social de la société.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Zona, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, vol. 31CS, fol. 97, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 mars 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007037356/202/55.

(070033614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

---

**Aster 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 102.802.

In the year two thousand six, on the fourteenth of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ASTER 2 S.A. (the «Company»), having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade register under the number B 102.802, incorporated by a deed drawn up by the undersigned notary dated 30 August 2004, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.802 and whose articles have been published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1167 dated 17 November 2004, page 55975 and whose articles were amended by several deed of the undersigned.

The meeting elects as president Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Solange Wolter, employee in Mersch.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The Shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that all the one million seven hundred and twenty thousand (1,720,000) shares, representing the entirety of the share capital of the Company are represented in this extraordinary general meeting. All the Shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the following agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

(1) To authorise the repurchase by the Company of 336,919 (three hundred thirty-six thousand nine hundred and nineteen) own shares with a par value of EUR 2.- each from ASTER 1 S.A. (the «Repurchase») and to grant power to the board of directors of the Company to fix the terms and conditions of the Repurchase and the payment of the purchase price out of the Company's available funds, and to take all required action to complete the Repurchase.

(2) To acknowledge that the other shareholder has waived its right to equal treatment in respect of the repurchase by the Company of part of its own shares.

(3) To authorise the reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 673,838.- (six hundred seventy-three thousand eight hundred thirty-eight Euro) to set it at EUR 2,766,162.- (two million seven hundred sixty thousand one hundred sixty-two Euro) represented by 1,383,081 (one million three hundred eighty-three thousand eighty-one) shares with a par value of EUR 2.- each, by cancellation of the 336,919 (three hundred thirty-six thousand nine hundred and nineteen) own shares held by the Company as a result of the Repurchase.

(4) To approve the amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above resolutions, which will be made in the form of an enactment deed to be passed before the notary.

(5) To grant power to any director of the Company and/or any lawyers of KREMER ASSOCIES & CLIFFORD CHANCE, 4, place de Paris, B.P. 47, L-1147 Luxembourg to individually represent the Company before the notary in order to pass the above-mentioned enactment deed before the notary.

(6) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the general meeting of the shareholders of the Company:

*First resolution*

The shareholders resolve to authorise the repurchase by the Company of 336,919 (three hundred thirty-six thousand nine hundred and nineteen) own shares with a par value of EUR 2.- each from ASTER 1 S.A. (the «Repurchase») and to grant a power to the board of directors of the Company to fix the terms and conditions of the repurchase and the payment of the purchase price out of the Company's available funds, and to take all required action to complete the Repurchase.

*Second resolution*

The shareholders acknowledge that the other shareholder has waived its right to equal treatment in respect of the repurchase by the Company of part of its own shares.

#### *Third resolution*

The shareholders resolve to authorise the reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 673,838.- (six hundred seventy-three thousand eight hundred thirty-eight Euro) to set it at EUR 2,766,162.- (two million seven hundred sixty thousand one hundred sixty-two Euro) represented by 1,383,081 (one million three hundred eighty-three thousand eighty-one) shares with a par value of EUR 2.- each, by cancellation of the 336,919 (three hundred thirty-six thousand nine hundred and nineteen) own shares held by the Company as a result of the Repurchase.

#### *Fourth resolution*

The shareholder resolve approve the amendment of article 5 first paragraph of the articles of association of the Company to reflect the above resolutions, which will be made in the form of an enactment deed to be passed before the notary.

Article 5 first paragraph shall be amended as follows:

«The share capital of the Company is fixed at two million seven hundred sixty thousand one hundred sixty-two Euro (EUR 2,766,162.-) divided into one million three hundred eighty-three thousand eighty-one (1,383,081) shares, with a par value of EUR 2.- each.»

#### *Fifth resolution*

The shareholders resolve to grant power to any director of the Company and/or any lawyers of KREMER ASSOCIES & CLIFFORD CHANCE, 4, place de Paris, B.P. 47, L-1147 Luxembourg to individually represent the Company before the notary in order to pass the above-mentioned enactment deed before the notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille six, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'ASTER 2 S.A., (la «Société») une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné en date du 30 août 2004, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.802 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1167 du 17 novembre 2004, page 55975 et dont les statuts ont été modifiés suivant plusieurs actes du soussigné.

L'assemblée est présidée par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mrs Solange Wolter, employée à Mersch.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs représentants, par les comparants de l'assemblée et le notaire. La dite liste et les procurations ne varietur seront enregistrées avec cet acte.

II. Il ressort de la liste présence qu'un million sept cent vingt mille (1.720.000) actions, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, sont représentées à cette assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'agenda et nous ayant dispensé des convocations et formalités requises, l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

(1) Autoriser le rachat par la Société de 336.919 (trois cent trente-six mille neuf cent dix-neuf) actions propres d'une valeur nominale de EUR 2.- chacune d'ASTER 1 S.A. (le «Rachat») et d'accorder le pouvoir au conseil d'administration de la Société de fixer les termes et conditions du Rachat et du paiement du prix d'achat à partir des fonds disponibles de la Société, et d'entreprendre toutes les actions pour accomplir le Rachat.

(2) Prendre connaissance que l'autre actionnaire a renoncé à son droit au traitement équitable conformément au rachat par la Société d'une partie de ses propres actions.

(3) Autoriser la réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 673.838,- (six cent soixante-treize mille huit cent trente-huit euros) pour le fixer à EUR 2.766.162,- (deux millions sept cent soixante-six mille cent soixante-deux euros) représenté par 1.383.081 (un million trois cent quatre-vingt-trois mille quatre-vingt-une) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- chacune, par l'annulation de 336.919 (trois cent trente-six mille neuf cent dix-neuf) actions propres détenues par la Société en conséquence du Rachat.

(4) Approuver la modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus, qui sera faite sous la forme d'un acte notarié à passer devant un notaire.

(5) Accorder le pouvoir à tout administrateur de la Société et/ou à tout avocat de chez KREMER ASSOCIES & CLIFFORD CHANCE, 4, place de Paris, B.P. 47, L-1147 Luxembourg afin de représenter individuellement la Société devant le notaire afin de passer le constat notarié ci-dessus.

(6) Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'autoriser le rachat par la Société de 336.919 (trois cent trente-six mille neuf cent dix-neuf) actions propres d'une valeur nominale de EUR 2,- chacune d'ASTER 1 S.A. (le «Rachat») et d'accorder le pouvoir au conseil d'administration de la Société de fixer les termes et conditions du Rachat et du paiement du prix d'achat à partir des fonds disponibles de la Société, et d'entreprendre toutes les actions pour accomplir le Rachat.

#### *Seconde résolution*

Les Associés prennent connaissance que l'autre actionnaire a renoncé à son droit au traitement équitable conformément au rachat par la Société d'une partie de ses propres actions.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de procéder à la réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 673.838,- (six cent soixante-treize mille huit cent trente-huit euros) pour le fixer à EUR 2.766.162,- (deux millions sept cent soixante-six mille cent soixante-deux euros) représenté par 1.383.081 (un million trois cent quatre-vingt-trois mille quatre-vingt-une) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- chacune, par l'annulation de 336.919 (trois cent trente-six mille neuf cent dix-neuf) actions propres détenues par la Société en conséquence du Rachat.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident d'approuver la modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus, qui sera faite sous la forme d'un acte notarié à passer devant un notaire.

L'article 5 paragraphe premier sera modifié comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à deux millions sept cent soixante-six mille cent soixante-deux euros (EUR 2.766.162,-) divisé en un million trois cent quatre-vingt-trois mille quatre-vingt-une (1.383.081) actions, d'une valeur nominale de EUR 2,- chacune.»

#### *Cinquième résolution*

Les Associés décident d'accorder le pouvoir à tout administrateur de la Société et/ou à tout avocat de chez KREMER ASSOCIES & CLIFFORD CHANCE, 4, place de Paris, B.P. 47, L-1147 Luxembourg afin de représenter individuellement la Société devant le notaire afin de passer les actes mentionner ci-dessus devant notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Van Hees, S. Wolter, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 novembre 2006, vol. 438, fol. 90, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Mersch, le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007037520/242/165.

(070033637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2007.

**IMF Luxembourg II GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 94.400,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.171.

Der Jahresabschluß 2006 (Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung sowie Anhang), wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Diese Hinterlegung erfolgt zum Zwecke der Eintragung eines entsprechenden Hinweises im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 27. Februar 2007.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

Référence de publication: 2007035559/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007, réf. LSO-CC00338. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

**Anzac International S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 250.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.305.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and seven, on the thirty-first of January.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

for the dissolution of ANZAC INTERNATIONAL S.A., a public limited liability company having its registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Company register of Luxembourg under number B 94.305, incorporated by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on June 27, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 783 of July 25, 2003 (the Company); the articles of association of the Company were amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on July 2, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1061 of October 22, 2004, and by a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg on March 17, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 830 of August 30, 2005,

ANZAC VENTURES LIMITED, a company organized under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Beaufort House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

hereby represented by Mr Dirk Leermakers, attorney at law, with professional address in Luxembourg, by virtue of the proxy, given on December 30, 2006 (the Proxy).

A copy of the Proxy, having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) that the appearing party is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder);

(ii) that the share capital of the Company is set at USD 250,000.- (two hundred and fifty thousands United States Dollars) divided into 2,500 (two thousand five hundred) shares, having a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each;

(iii) that the financial statements of the Company for the business year ending December 31, 2003, 2004, 2005 and 2006 as well as the Company's provisional financial statements for the period from January 1, 2007 through January 30, 2007, are approved;

(iv) that the Sole Shareholder has decided to dissolve the Company with immediate effect;

(v) that the Sole Shareholder in its capacity of liquidator of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;

- (vi) that the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;
- (vii) that full discharge is granted to the directors and statutory auditors of the Company for the exercise of their mandates; and
- (viii) that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

pour la dissolution de ANZAC INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.305 (la Société), constituée par acte du notaire Maître Francis Kessler résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 27 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N ° 783 du 25 juillet 2003 (la Société). Les statuts furent modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, en date du 2 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N ° 1061 du 22 octobre 2004, et M<sup>e</sup> Paul Frieders, résidant à Luxembourg, en date du 17 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N ° 830 du 30 août 2005,

ANZAC VENTURES LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Beaufort House, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Maître Dirk Leermakers, avocat à la cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée en date du 30 décembre 2006 (la Procuration).

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-dessus, a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

- (i) que la comparante est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique);
- (ii) que le capital social de la Société s'élève à USD 250.000,- (deux cent cinquante mille dollars des Etats-Unis) divisé en 2.500 (deux mille cinq cents) actions, ayant une valeur de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis) chacune;
- (iii) que les comptes annuels de la Société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003, 2004, 2005 et 2006 ainsi que les comptes prévisionnels de la Société pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2007 jusqu'au 30 janvier 2007 sont approuvés;
- (iv) que l'Associé Unique a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;
- (v) que l'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tous le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier les passifs occultes et inconnus à cette date;
- (vi) que la Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;
- (vii) que pleine et entière décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exercice de leur mandat; et
- (viii) que les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise, établit qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est documenté en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la comparante, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Leermakers, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, vol. 157s, fol. 75, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007037092/242/93.

(070033056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

**Rosalia AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 81.655.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Januar 2007*

Die außerordentliche Hauptversammlung der ROSALIA AG hat mit Wirkung zum 31. Januar 2007 folgende Beschlüsse gefasst:

1. Abberufung eines Verwaltungsratsmitgliedes mit sofortiger Wirkung:

Herr Volker Wentz, Diplom-Kaufmann, geschäftsansässig in L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval,

2. Die Mandate der übrigen Verwaltungsratsmitglieder und deren Zeichnungsberechtigung bleiben davon unberührt. Zwecks Eintragung und Veröffentlichung im Amtsblatt (Memorial C).

Leudelange, den 31. Januar 2007.

*Für den Verwaltungsrat*

U. Holbach / J. Ting

Référence de publication: 2007035853/680/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05207. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

**Wolf Klimatechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Z.A.C. Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 17.593.

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

- La société à responsabilité limitée de droit allemand WOLF G.m.b.H., avec siège social à D-84048 Mainburg, Industriestrasse 1, (Allemagne), inscrite au Registre de Commerce de Ratisbonne sous le numéro HRB 1453,

ici représentée par Monsieur Roland De Cillia, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée WOLF KLIMATECHNIK S.à r.l., ayant son siège social à L-6921 Banzelt, Maison 4A, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 17.593, a été originellement constituée sous la dénomination sociale de LUXELCO, suivant acte reçu par Maître André Prost, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 9 juin 1980, publié au Mémorial C numéro 196 du 9 septembre 1980,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire André Prost en date du 13 mars 1981, publié au Mémorial C numéro 86 du 29 avril 1981,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch:

- en date du 10 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 522 du 16 octobre 1996,
- en date du 11 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 49 du 4 février 1997,
- en date du 2 avril 1998, publié au Mémorial C numéro 639 du 9 septembre 1998, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en ELCOWOLF,
- en date du 16 septembre 1998, publié au Mémorial C numéro 172 du 16 mars 1999, contenant notamment une refonte complète des statuts,
- en date du 18 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 344 du 15 mai 2000, contenant changement de la dénomination sociale en WOLF KLIMATECHNIK,
- en date du 14 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 644 du 22 août 2001.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-6921 Banzelt, Maison 4A, à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale Langwies, et de modifier en conséquence l'article quatre (4) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Junglinster.»

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de supprimer la valeur nominale des six cents (600) parts sociales représentant le capital social de six cent mille francs luxembourgeois (600.000,- LUF).

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de convertir le capital social de six cent mille francs luxembourgeois (600.000,- LUF) en quatorze mille huit cent soixante-treize virgule soixante et un euros (14.873,61 EUR), au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR.

*Quatrième résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt-six virgule trente-neuf euros (126,39 EUR), pour le porter de son montant actuel de quatorze mille huit cent soixante-treize virgule soixante et un euros (14.873,61 EUR) à quinze mille euros (15.000,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

Le montant de cent vingt-six virgule trente-neuf euros (126,39 EUR) a été apporté en numéraire par l'associée unique, de sorte que ledit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

*Cinquième résolution*

L'associée unique décide de remplacer les six cents (600) parts sociales sans désignation de valeur nominale par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

*Sixième résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent mille euros (200.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (15.000,- EUR) à deux cent quinze mille euros (215.000,- EUR), par l'émission de huit mille (8.000) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les huit mille (8.000) parts sociales nouvelles ont été souscrites par l'associée unique la société à responsabilité limitée de droit allemand WOLF G.m.b.H., prédésignée, et libérées intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant total de deux cent mille euros (200.000,- EUR), existant à son profit et à charge de la société WOLF KLIMATECHNIK S.à r.l. et en annulation de cette même créance à due concurrence.

La preuve de l'existence de cette créance a été apportée au notaire instrumentant.

*Septième résolution*

L'associée unique décide de réduire le capital social à concurrence de deux cent mille euros (200.000,- EUR), pour le ramener de son montant actuel de deux cent quinze mille euros (215.000,- EUR) à quinze mille euros (15.000,-EUR).

Cette réduction de capital est réalisée par absorption d'une partie des pertes reportées à concurrence de deux cent mille euros (200.000,-EUR) et par annulation de huit mille (8.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et à l'annulation des huit mille (8.000) parts sociales.

*Huitième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associée unique décide de modifier l'article six (6) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR), représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, détenues par l'associée unique, la société à responsabilité limitée de droit allemand WOLF G.m.b.H., avec siège social à D-84048 Mainburg, Industriestrasse 1, (Allemagne).»

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de huit cent vingt-cinq euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. De Cillia, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 janvier 2007, vol. 540, fol. 54, case 10. — Reçu 2.001,26 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007037141/231/91.

(070033049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

**Navigator STRIPS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.742.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

NAVIGATOR STRIPS (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007036108/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06365. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

**Dörr Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2668 Luxembourg, 3, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 101.664.

Im Jahre zweitausendsieben, am sechsten Februar.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Remich.

Sind erschienen:

1) Herr Wolfgang Bollig, Kfz-Mechaniker, geboren in Saarlouis (Deutschland) am 3. Oktober 1964, wohnhaft in D-66663 Merzig, Wingerstraße 2;

2) Herr Norbert Dörr, Gas- und Wasserinstallateur, geboren in Saarbrücken (Deutschland) am 22. Januar 1960, wohnhaft in D-66119 Saarbrücken, Winterbergstraße 24a,

beide hier vertreten durch Frau Carole Cahen, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers, gemäß zwei Vollmachten gegeben am 5. Februar 2007 in Merzig und Saarbrücken.

Welche Vollmachten, die durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

Diese Komparenten erklären, dass sie alleinige Inhaber sämtlicher Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DÖRR LUX, S.à r.l., mit Sitz in L-5884 Howald, 268, route de Thionville, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster, am 29. Juni 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 939 vom 21. September 2004, sind. Die Statuten der Gesellschaft wurden seither nicht mehr geändert.

Alsdann erklären die vorgenannten Komparenten folgenden Beschluss zu fassen:

*Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen, mit Wirkung zum 1. Januar 2007, die Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5884 Howald, 268, route de Thionville, nach L-2668 Luxembourg, 3, rue Julien Vesque, und dementsprechend Artikel 5, Absatz 1 der Statuten abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 5. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.»

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Cahen, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 8 février 2007, REM 2007/294. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 février 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007037143/5770/38.

(070033076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

---

**Navigator STRIPS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.742.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

NAVIGATOR STRIPS (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007036109/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06372. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

---

**Acordis Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 97.570.

In the year two thousand and seven, on the thirteen day of February.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- CVC EUROPEAN EQUITY II LIMITED, a company incorporated and organised under the laws of Jersey having its registered office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, and registered with the Jersey Financial Services Commission under number 70401, acting as General Partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805, United States of America and registered in the State of Delaware under the authentication number 981101628-2872450;

- CVC EUROPEAN EQUITY II LIMITED, a company incorporated and organised under the laws of Jersey having its registered office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, and registered with the Jersey Financial Services Commission under number 70401, acting as General Partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II (Jersey) L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of Jersey, having its principal office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, and registered with the Jersey Financial Services Commission under number 00094 (the «Principal»);

- CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, a company incorporated and organised under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at New Castle Corporate Commons, 1 Penn Way, Operations 1 Building, New Castle, Delaware 19720, United States of America, registered in the State of Delaware under the authentication number 0075117;

- CAPITAL VENTURES NOMINEES LIMITED, a private limited liability company incorporated and organised under the laws of England, having its registered office at 8th Floor, 68 King William St, London EC4N 7DZ, United Kingdom and registered with the Companies House of England and Wales under number 03141022;

all duly represented by Mr Lionel Spizzichino, residing in Luxembourg,

by virtue of four proxies given on February 12, 2007.

The said proxies, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.



Was held the Extraordinary General Meeting of the Shareholders of ACORDIS HOLDING S.A. a société anonyme, with its registered office at L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre, incorporated on November 27, 2003, by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 42, dated January 13, 2004 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 97.570. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg on May 3, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 711, dated July 9, 2004 and for the last time pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg on 2 November 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The appearing parties representing the whole corporate capital then deliberate upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to be taken about the dissolution of the Company;
2. Appointment of MOURANT LUXEMBOURG S.A. as liquidator and determination of its powers;
3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties, representing the whole corporate capital, request the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting decides to dissolve the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution and in accordance with article 17 of the articles of association of the Company, the General Meeting decides to appoint as liquidator MOURANT LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under, section B, number B 88-409, with registered office at L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II and represented by Mr Pascal Leclerc.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the law of 10 August 1915 as amended.

The liquidator may perform all the acts provided for by article 145 of the law of 10 August 1915 as amended, without the need to request the authorization of the general meeting of partners in the cases in which such authorization would otherwise be necessary.

The liquidator may instruct and authorize the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the securities, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, securities, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le treize février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- CVC EUROPEAN EQUITY II LIMITED, une société constituée et régie par les lois de Jersey ayant son siège social au 18, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, et enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 70401, agissant en tant que Associé Commandité pour et au nom de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II L.P., une limited partnership constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée au State of Delaware sous le numéro d'authentification 981101628-2872450;

- CVC EUROPEAN EQUITY II LIMITED, une société constituée et régie par les lois de Jersey ayant son siège social au 18, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, et enregistrée au Jersey Financial Services Commission

sous le numéro 70401, agissant en tant que Associé Commandité pour et au nom de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II (JERSEY) L.P., une limited partnership constituée et régie par les lois de Jersey, Channel Islands, ayant son siège social au 18, Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, et enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 00094;

- CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, une société constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au New Castle Corporate Commons, 1 Penn Way, Operations 1 Building, New Castle, Delaware 19720, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au State of Delaware sous le numéro d'authentification 0075117;

- CAPITAL VENTURES NOMINEES LIMITED, une société constituée et régie par les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 8th Floor, 68 King William St, London EC4N 7DZ, Royaume-Uni et enregistrée auprès de la Companies House of England and Wales sous le numéro 03141022;

toutes dûment ici représentées par Monsieur Lionel Spizzichino, demeurant à Luxembourg, en vertu de quatre procurations données le 12 février 2007.

Les procurations signées ne varient par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ACORDIS HOLDING SA, une société anonyme, ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre, constituée en date du 27 novembre 2003 suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, demeurant à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 42 du 13 janvier 2004, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 97.570. Les statuts ont été modifiés en date du 3 mai 2004 suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, demeurant à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 711 du 9 juillet 2004 et pour la dernière fois en date du 2 novembre 2006, suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, demeurant à Luxembourg, non encore publié au Mémorial, Recueil Spécial C (la «Société»).

Les comparantes représentant la totalité du capital social délibèrent selon l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la Société;
2. Nomination de MOURANT LUXEMBOURG S.A. en qualité de liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, les comparants, représentant la totalité du capital social, ont demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société.

*Seconde résolution*

Suite à la résolution qui précède et conformément à l'article 17 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur MOURANT LUXEMBOURG S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 88.409, dont le siège social se trouve à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, représenté par Monsieur Pascal Leclerc.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée générale dans les cas dans lesquels celle-ci serait autrement requise.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous les droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Spizzichino, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, vol. 157S, fol. 101, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007037148/230/148.

(070033336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

---

**Navigator STRIPS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.742.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2007.

NAVIGATOR STRIPS (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007036111/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06374. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070032198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

---

**Iceberg Maze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de La Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.917.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ICEBERG MAZE S.à r.l.

UTILITY CORPORATE SERVICES S.à r.l.

Gérant

C. Raths

Manager

Référence de publication: 2007036197/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007, réf. LSO-CC00405. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070032253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

---

**Athena International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 55.048.

RECTIFICATIF

Extrait

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 février 2007 que:

- le siège social de la société a été transféré du L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, au L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, avec effet immédiat.

Rectificatif de l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 février 2000, dûment déposé au Registre de Commerce & des Sociétés de Luxembourg le 4 février 2000

Il y a lieu de lire:

«a été élue aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme de six ans:

- la société CORAL MANAGEMENT COMPANY TRADING LTD., avec siège social aux Iles Vierges Britanniques.» et non la société CORAL MANAGEMENT COMPANY LTD.»

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 5 février 2007 que l'assemblée décide à l'unanimité:

- de prendre acte de la démission de Maître Catherine Dessoï et de Monsieur Aldo Garzotto en leur qualité d'administrateurs.

- de désigner, avec effet immédiat, Messieurs Jean Weber et Guy Lanners, experts comptables et fiscaux, tous deux demeurant professionnellement au L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, en tant qu'administrateurs de la société pour une durée de six ans.

- d'accepter la démission de la société CORAL MANAGEMENT COMPANY TRADING LTD. de ses fonctions de commissaire aux comptes.

- de désigner, avec effet immédiat, la société FIDU-CONCEPT S.à.r.l., experts comptables et fiscaux, ayant son siège social au L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

- de reconduire le mandat de Monsieur Claudio Léo-Personnetaz en tant qu'administrateur de la société pour une durée de six ans et de lui confirmer son mandat, conféré lors du conseil d'administration du 31 janvier 2000, en tant qu'administrateur-délégué de la société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 février 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007036720/3560/39.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05302. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

### **S.C.I. de Bascharage, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg E 3.321.

#### STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-six février

Les soussignés:

1. Monsieur Paul Diederich, administrateur de sociétés, né le 9 février 1961 à Luxembourg, demeurant au 20, An der Laach, L-8368 Hagen

2. Madame Patricia Diederich-Scholer, employée privée, née le 26 octobre 1962 à Luxembourg, demeurant à 20, An der Laach, L-8368 Hagen

Ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile, qu'ils vont constituer entre eux:

#### **I. Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les associés ci-avant une société civile immobilière qui prend la dénomination de S.C.I. DE BASCHARAGE.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la construction de tous immeubles au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, la gestion de ces immeubles, par location ou autrement, la prise de participation ou intérêts dans toutes sociétés immobilières de même objet, et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet, la gérance pouvant effectuer toutes opérations non susceptibles de porter atteinte à la nature civile de l'activité sociale.

**Art. 3.** Cette société aura son siège dans la commune de Steinfort. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision unanime des associés.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Sa dissolution requiert l'assentiment unanime des associés.

La société n'est pas dissoute par le décès, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés et les héritiers ou ayants-droits ne pourront en aucun cas requérir l'apposition des scellés sur les biens propres de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

#### **II. Apports, Capital social, Transmission des parts, Associés**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cents (2.500,-) Euros représenté par cent (100,-) parts de vingt-cinq (25,-) Euros, chacune

Le capital a été souscrit comme suit:

|  | Parts |
|--|-------|
| 1. Monsieur Paul Diederich, préqualifié . . . . .            | 90    |
| 2. Madame Patricia Diederich-Scholer, préqualifiée . . . . . | 10    |
| Total: . . . . .   | 100   |

Les souscripteurs déclarent avoir libéré leurs souscription en espèces de sorte que la somme de deux mille cinq cents (2.500,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

**Art. 6.** Toute cession de parts, sans préjudice des formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera suivant les dispositions de l'article 1690 du code civil.

**Art. 7.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

**Art. 8.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des revenus à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

**Art. 9.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis à vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du code civil.

Dans tous actes qui contiendront des engagements au nom de la société, le gérant devra, sauf accord contraire et unanime des associés, sous sa responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de sorte que lesdits créanciers ne puissent tenter d'action et lesdits créanciers ne puissent tenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

### III. Gérance, Année sociale, Assemblée

**Art. 10.** La société est gérée par un gérant unique élu par l'assemblée ordinaire des associés. Seuls les associés peuvent être élus.

**Art. 11.** Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour gérer la société et l'engager en toutes circonstances.

Il a tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 12.** Le gérant peut déléguer ses pouvoirs à l'un des associés.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale, qui commence au jour déterminé à l'article premier des présents statuts et finit le 31 décembre 2007.

Le gérant établira chaque année une situation patrimoniale au 31 décembre.

**Art. 14.** Les assemblées des associés sont convoquées par le gérant, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, moyennant notification écrite de la date, du lieu et de l'heure de chaque assemblée à chaque associé au moins cinq jours avant l'assemblée.

Cette notification sera donnée en personne ou par courrier ordinaire, télex, télégramme, transmission télégraphique ou par transmission écrite. Les convocations contiendront l'ordre du jour complet.

Toutefois, pour autant que tous les associés soient présents ou représentés et d'accord à ce sujet, des questions ne figurant pas à l'ordre du jour peuvent être valablement votées.

**Art. 15.** Les associés se réunissent chaque année en assemblée dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

**Art. 16.** Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation, sans préjudice de l'article 19 des présents statuts.

Lorsqu'une part est en indivision ou grevée d'un usufruit, les indivisionnaires ou le nu-proprétaire et l'usufruitier doivent désigner une seule personne pour se faire représenter à l'égard de la société et pour voter aux assemblées.

**Art. 17.** Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 19 ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins de toutes les parts. Si cette condition n'est pas remplie l'assemblée générale est convoquée à nouveau endéans un mois et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les points à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des associés présents ou représentés.

**Art. 18.** L'assemblée générale ordinaire est celle qui arrête les comptes annuels, entend le rapport du gérant sur les affaires sociales, nomme et révoque le gérant, accorde ou refuse la décharge du gérant, autorise les acquisitions et les ventes d'immeubles ou de participation ainsi que les emprunts avec constitution de garanties réelles, délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 19.** L'assemblée générale extraordinaire est celle qui peut apporter toutes modifications aux statuts, qu'elles qu'en soient la nature et l'importance.

L'assemblée extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les associés, possédant les trois quarts des parts sociales, sont présents ou représentés, les décisions étant prises à la majorité des voix des associés présents ou représentés.

#### IV. Dissolution, Liquidation

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire apport une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société.

Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est reparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 21.** Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous sein privé entre associés.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 28, rue de Hobscheid L-8422 Steinfort
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Paul Diederich, demeurant au 20, An der Laach, L-8368 Hagen

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinq cents (500,-) Euros.

Dont acte, fait et passé à Steinfort, date qu'en tête.

Signatures.

Référence de publication: 2007036207/1286/116.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB07038. - Reçu 31 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

#### **Assa Abloy Incentive 2001 Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.520.

In the year two thousand and seven, on the twenty-second day of January.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Ms. Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of ASSA ABLOY INCENTIVE 2001 Holding S.A., a société anonyme having its registered office at 65, boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 84520 (the «Company»), pursuant to a resolution of the board of directors of the Company dated 22 December 2006.

An excerpt of the minutes of said resolution, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state her declarations as follows:

- 1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 26 October 2001.
- 2) The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 1 February 2005.
- 3) The subscribed share capital of the Company is currently set at three hundred eighty-one thousand seven hundred seventy-seven euro (EUR 381,777.-) divided into six hundred (600) class A shares with a nominal value of seventy euro



(EUR 70.-) per share (the «Class A Shares»), twenty-one thousand two hundred thirty-six (21,236) class B shares with a nominal value of twelve euro (EUR 12.-) per share (the «Class B Shares»), nine hundred (900) class C shares with a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share (the «Class C Shares») and four thousand one hundred ninety-one (4,191) class D shares with a nominal value of twenty euro (EUR 20.-) per share (the «Class D Shares»).

4) Pursuant to article 5 («Capital - Shares and Share certificates») of the articles of incorporation of the Company, the authorised capital is set at seven hundred seventy-five thousand seven hundred fifty euro (EUR 775,750.-) represented by one thousand three hundred fifty (1,350) Class A Shares with a nominal value of seventy euro (EUR 70.-) per share, forty thousand (40,000) Class B Shares with a nominal value of twelve euro (EUR 12.-) per share, one thousand (1,000) Class C Shares with a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share and ten thousand (10,000) Class D Shares with a nominal value of twenty euro (EUR 20.-) per share.

5) In accordance with article 6 («Increase of capital») of the articles of incorporation of the Company, the board of directors is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital, without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

6) In its circular resolution dated 22 December 2006, the board of directors of the Company has decided to increase the share capital of the Company from its current amount of three hundred eighty-one thousand seven hundred seventy-seven euro (EUR 381,777.-) up to three hundred eighty-one thousand seven hundred seventy-eight euro and twenty-five cent (EUR 381,778.25) through the issuance of one (1) Class C Share with a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) (the «Newly Issued Class C Share»).

7) The Newly Issued Class C Share has been subscribed and paid-up in cash by ASSA ABLOY AB (publ), a corporation validly existing under the laws of Sweden, having its registered office at PO Box 70340, 10723 Stockholm, Sweden, for a subscription price of two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) allocated as follows:

- one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) have been allocated to the share capital of the Company; and
- one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight euro and seventy-five cent (EUR 199,998.75) have been allocated to the share premium account of the Company.

8) As a consequence of the aforementioned increase of share capital, the second paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 5. second paragraph.** The subscribed share capital of the Corporation is currently set at three hundred eighty-one thousand seven hundred seventy-eight euro and twenty-five cent (EUR 381,778.25) divided into six hundred (600) Class A Shares with a nominal value of seventy euro (EUR 70.-) per share, twenty-one thousand two hundred thirty-six (21,236) Class B Shares with a nominal value of twelve euro (EUR 12.-) per share, nine hundred one (901) Class C Shares with a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share and four thousand one hundred ninety-one (4,191) Class D Shares with a nominal value of twenty euro (EUR 20.-) per share.»

9) As a consequence of the above mentioned capital increase and two capital increases realised within the limits of the authorised capital on 15 February 2002 and 1 February 2005, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 5. first paragraph.** The authorised capital is set at four hundred twenty-four thousand nine hundred eighty-one euro and seventy-five cent (EUR 424,981.75) represented by one thousand one hundred ninety-three (1,193) class A shares (the «Class A Shares») with a nominal value of seventy euro (EUR 70.-) per share (the holder(s) of such Class A Shares being referred to as the «Class A Shareholder(s)»), eighteen thousand seven hundred sixty-four (18,764) class B shares (the «Class B Shares») with a nominal value of twelve euro (EUR 12.-) per share (the holder(s) of such Class B Shares being referred to as the «Class B Shareholder(s)»), ninety-nine (99) class C shares (the «Class C Shares») with a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share (the holder(s) of such Class C Shares being referred to as the «Class C Shareholder(s)») and five thousand eight hundred nine (5,809) class D shares (the «Class D Shares») with a nominal value of twenty euro (EUR 20.-) per share (the holder(s) of such Class D Shares being referred to as the «Class D Shareholder(s)»). (Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares hereafter referred to as the «Shares»).»

#### *Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about 3,800.- Euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Mlle Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant du conseil d'administration de ASSA ABLOY INCENTIVE 2001 HOLDING S.A., une société anonyme, ayant son siège social à 65, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 84520 (la «Société»), en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société en date du 22 décembre 2006.

Un extrait de ladite résolution, après avoir été paraphé ne varietur par la comparante et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

- 1) La Société a été constituée en vertu d'un acte du notaire soussigné le 26 octobre 2001.
- 2) Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 1<sup>er</sup> février 2005.
- 3) Le capital social souscrit de la Société est fixé à trois cent quatre-vingt-un mille sept cent soixante-dix-sept euros (EUR 381.777,-) divisé en six cents (600) actions de classe A d'une valeur nominale de soixante-dix euros (EUR 70,-) par action (les «Actions de Classe A»), vingt et un mille deux cent trente-six (21.236) actions de classe B d'une valeur nominale de douze euros (EUR 12,-) par action (les «Actions de Classe B»), neuf cents (900) actions de classe C d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action (les «Actions de Classe C») et quatre mille cent quatre-vingt-onze (4.191) actions de classe D d'une valeur nominale de vingt euros (EUR 20,-) par action (les «Actions de Classe D»).
- 4) Conformément à l'article 5 («Capital - actions et certificats») des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé à sept cent soixante-quinze mille sept cent cinquante euros (EUR 775.750,-), représenté par mille trois cent cinquante (1.350) Actions de Classe A d'une valeur nominale de soixante-dix euros (EUR 70,-) par action, quarante mille (40.000) Actions de Classe B d'une valeur nominale de douze euros (EUR 12,-) par action, mille (1.000) Actions de Classe C d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action et dix mille (10.000) Actions de Classe D d'une valeur nominale de vingt euros (EUR 20,-) par action.
- 5) Conformément à l'article 6 («Augmentation du capital») des statuts de la Société, le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en amenant la Société à émettre des nouvelles actions dans les limites du capital autorisé, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel aux nouvelles actions à émettre.
- 6) Conformément à sa résolution en date du 22 décembre 2006, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-un mille sept cent soixante-dix-sept euros (EUR 381.777,-) à trois cent quatre-vingt-un mille sept cent soixante-dix-huit euros et vingt-cinq cents (EUR 381.778,25) par l'émission d'une (1) Action de Classe C d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) (la «Nouvelle Action de Classe C»).
- 7) La Nouvelle Action de Classe C a été souscrite et libérée en espèces par ASSA ABLOY AB (publ), une société régie par le droit suédois, ayant son siège social à PO Box 70340, 10723 Stockholm, Suède, pour un prix de souscription de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) affectés comme suit:
  - un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) ont été affectés au capital social de la Société; et
  - cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 199.998,75) ont été affectés à la compte de prime d'émission de la Société.

8) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. deuxième paragraphe.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trois cent quatre-vingt-un mille sept cent soixante-dix-huit euros et vingt-cinq cents (EUR 381.778,25) divisé en six cents (600) Actions de Classe A d'une valeur nominale de soixante-dix euros (EUR 70,-) par action, vingt et un mille deux cent trente-six (21.236) Actions de Classe B d'une valeur nominale de douze euros (EUR 12,-) par action, neuf cent une (901) Action de Classe C d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action et quatre mille cent quatre-vingt-onze (4.191) Actions de Classe D d'une valeur nominale de vingt euros (EUR 20,-) par action.»

9) A la suite de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus et deux augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé le 15 février 2002 et le 1<sup>er</sup> février 2005, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. 1<sup>er</sup> paragraphe.** Le capital autorisé est fixé à quatre cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-onze euros et soixante-quinze cents (EUR 424.981,75) représenté par mille cent quatre-vingt-treize (1.193) actions de classe A (les «Actions de Classe A») d'une valeur nominale de soixante-dix euros (EUR 70,-) par action (le(s) détenteur(s) de ces Actions de Classe A étant désigné(s) «Actionnaire(s) de Classe A»), dix-huit mille sept cent soixante-quatre (18.764) actions de classe B (les «Actions de Classe B») d'une valeur nominale de douze euros (EUR 12,-) par action (le(s) détenteur

(s) de ces Actions de Classe B étant désigné(s) «Actionnaire(s) de Classe B»), quatre-vingt-dix-neuf (99) actions de classe C (les «Actions de Classe C») d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action le(s) détenteur (s) de ces Actions de Classe C étant désigné(s) «Actionnaire(s) de Classe C») et cinq mille huit cent neuf (5.809) actions de classe D (les «Actions de Classe D») d'une valeur nominale de vingt euros (EUR 20,-) par action (le(s) détenteur(s) de ces Actions de Classe D étant désigné(s) «Actionnaire(s) de Classe D»). (Les Actions de Classe A, les Actions de Classe B, les Actions de Classe C et les Actions de Classe D sont désignées par la suite les «Actions».) »

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 3.800,- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Hoffmann, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, vol. 157S, fol. 51, case 4. — Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007037103/211/159.

(070033394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

**Blade Takeover Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 846.153,75.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 123.879.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of the month of February.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared BLADE TAKEOVER LUXCO S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 123.624, duly represented by M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 16<sup>th</sup> February 2007 (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole holder of shares of BLADE TAKEOVER LUXCO 2 S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 123.879 and incorporated on 23 January 2007 by deed of M<sup>e</sup> Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg), not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»). The articles have been amended for the last time on 15 February 2007, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all 541,606 shares with a par value of EUR 1.25 each in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the items on which a resolution is to be passed are as follows:

1) Increase of the issued share capital of the Company from six hundred seventy-seven thousand seven Euros and fifty cents (EUR 677,007.50) to eight hundred forty-six thousand one hundred fifty-three Euros and seventy-five cents (EUR 846,153.75) by the issue of one hundred thirty-five thousand three hundred and seventeen (135,317) new shares of a nominal value of one point twenty-five Euros (EUR 1.25) each against a contribution in kind of one hundred thirty-five thousand three hundred and seventeen (135,317) class C shares issued by BLADE TAKEOVER LUXCO S.à r.l.

Consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

2) Appointment of DELOITTE S.A. as independent auditors of the Company.

After the above has been approved, the decisions taken by the sole shareholder are as follows:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from six hundred seventy-seven thousand seven Euros and fifty cents (EUR 677,007.50) to eight hundred forty-six thousand one hundred fifty-three Euros and seventy-five cents (EUR 846,153.75) by the issue of one hundred thirty-five thousand three hundred and seventeen

(135,317) new shares of a nominal value of one point twenty-five Euros (EUR 1.25) each. Such new shares have been subscribed for and fully paid up, with the approval of the sole shareholder of the Company, by the following subscribers against a contribution in kind of the following number of class C shares issued in BLADE TAKEOVER LUXCO S.à r.l., the sole shareholder of the Company (the «Contributed Shares»):

Subscriber

STAR II UK LIMITED PARTNERSHIP N ° .1, a limited partnership governed by English law, with its principal place of business at 6<sup>th</sup> Floor, 33, Cavendish Square, London W1G0PW and registration number LP011001, acting by its manager, STAR CAPITAL PARTNERS LIMITED, duly represented by Sophie Laguesse, prenamed, pursuant to a proxy dated 16 February 2007

|                                       |                        |
|---------------------------------------|------------------------|
| Number of shares subscribed . . . . . | 125,372                |
| Contribution . . . . .                | 125,372 Class C Shares |

Subscriber

STAR II US LIMITED PARTNERSHIP N ° .1, a limited partnership governed by English law, with its principal place of business at 6<sup>th</sup> Floor, 33, Cavendish Square, London W1G 0PW and registration number LP011002, acting by its manager, STAR CAPITAL PARTNERS LIMITED, duly represented by Sophie Laguesse, prenamed, pursuant to a proxy dated 16 February 2007

|                                       |                      |
|---------------------------------------|----------------------|
| Number of shares subscribed . . . . . | 8,930                |
| Contribution . . . . .                | 8,930 Class C Shares |

Subscriber

STAR II EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership governed by English law, with its principal place of business at 6<sup>th</sup> Floor, 33, Cavendish Square, London W1G 0PW and registration number LP011000, acting by its manager, STAR CAPITAL PARTNERS LIMITED, duly represented by Sophie Laguesse, prenamed, pursuant to a proxy dated 16 February 2007

|                                       |                      |
|---------------------------------------|----------------------|
| Number of shares subscribed . . . . . | 1,015                |
| Contribution . . . . .                | 1,015 Class C Shares |

Total

|                                       |                        |
|---------------------------------------|------------------------|
| Number of shares subscribed . . . . . | 135,317                |
| Contribution . . . . .                | 135,317 Class C Shares |

The sole shareholder acknowledged and approved the report by the board of managers of the Company dated 16 February 2007 on the value of the Contributed Shares (a copy of which is annexed to the present deed to be registered therewith) the conclusion of which reads as follows:

«The Managers are of the opinion that the contribution in kind as described above, as offered by STAR II EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, STAR II UK LIMITED PARTNERSHIP N ° .1 and STAR II US LIMITED PARTNERSHIP N ° .1 in return for new shares in the Company, will be equal to one hundred and sixty-nine thousand one hundred and forty-six Euros and twenty-five cents (EUR 169,146.25) which will correspond at least to the value of the shares to be issued in the Company, and that, accordingly, the Company may issue 135,317 (one hundred and thirty-five thousand three hundred and seventeen) shares, of a total value of one hundred and sixty-nine thousand one hundred and forty-six Euros and twenty-five cents (EUR 169,146.25) to STAR II EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, STAR II UK LIMITED PARTNERSHIP N ° .1 and STAR II US LIMITED PARTNERSHIP N ° .1.»

Proof of the transfer of the Contributed Shares to the Company has been given to the undersigned notary.

In consequence to the above increase of capital, the sole shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at eight hundred forty-six thousand one hundred fifty-three Euros and seventy-five cents (EUR 846,153.75) divided into six hundred seventy-six thousand nine hundred and twenty-three (676,923) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.»

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to appoint as independent auditors of the Company for a period ending on the next annual general meeting of the Company:

- DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

## Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at 3,257.13 Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le seize février.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Luxembourg),

A comparu BLADE TAKEOVER LUXCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.624, dûment représentée par M<sup>e</sup> Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 16 février 2007 (ladite procuration devant être enregistrée avec le présent acte), étant l'associé unique de BLADE TAKEOVER LUXCO 2 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.879, et constituée le 23 janvier 2007 par acte de M<sup>e</sup> Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 15 février 2007, non encore publiés au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les cinq cent quarante et un mille six cent six (541.606) parts sociales d'une valeur de 1,25 EUR chacune émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels une résolution doit être adoptée sont les suivants:

(1) Augmentation du capital social émis de la Société de six cent soixante-dix-sept mille sept Euros et cinquante cents (EUR 677.007,50) à huit cent quarante-six mille cent cinquante-trois Euros et soixante-quinze cents (EUR 846.153,75) par l'émission de cent trente-cinq mille trois cent dix-sept (135.317) nouvelles parts sociales, chacune d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) contre apport en nature de cent trente cinq mille trois cent dix-sept (135.317) parts sociales de classe C émises par BLADE TAKEOVER LUXCO S.à r.l.

Modification conséquente de l'article 5 des statuts.

(2) Nomination de DELOITTE S.A. en tant que réviseur d'entreprise de la Société.

Après que ce qui précède ait été approuvé, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social émis dans la Société de six cent soixante-dix-sept mille sept Euros et cinquante cents (EUR 677.007,50) à huit cent quarante-six mille cent cinquante-trois Euros et soixante-quinze cents (EUR 846.153,75) par l'émission de cent trente-cinq mille trois cent dix-sept (135.317) nouvelles parts sociales, chacune d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25). Ces nouvelles parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées, avec l'approbation de l'associé unique de la Société, par les souscripteurs ci-dessous, contre un apport en nature du nombre suivant de parts sociales de classe C émises dans BLADE TAKEOVER LUXCO S.à r. l., associé unique de la Société:

Souscripteur

STAR II UK LIMITED PARTNERSHIP N<sup>o</sup> 1, une limited partnership régie par la loi anglaise, ayant son siège social au 6<sup>th</sup> Floor, 33, Cavendish Square, London W1G 0PW et enregistrée sous le numéro LP011001, agissant par l'intermédiaire de son gérant, STAR CAPITAL PARTNERS LIMITED, représenté par Sophie Laguesse, susmentionnée, selon une procuration datée du 16 février 2007

|   |                                    |
|---|------------------------------------|
| Nombre de parts sociales souscrites . . . . . | 125.372                            |
| Contribution . . . . .                        | 125.372 parts sociales de classe C |

Souscripteur

STAR II US LIMITED PARTNERSHIP N<sup>o</sup> 1, une limited partnership régie par la loi anglaise, ayant son siège social au 6<sup>th</sup> Floor, 33, Cavendish Square, London W1G 0PW et enregistrée sous le numéro LP011002, agissant par l'intermédiaire de son gérant, STAR CAPITAL PARTNERS LIMITED, représenté par Sophie Laguesse, susmentionnée, selon une procuration datée 16 février 2007



|   |                                  |
|---|----------------------------------|
| Nombre de parts sociales souscrites . . . . . | 8.930                            |
| Contribution . . . . .                        | 8.930 parts sociales de classe C |

## Souscripteur

STAR II EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership régie par la loi anglaise, ayant son siège social au 6<sup>th</sup> Floor, 33, Cavendish Square, London W1G0PW et enregistrée sous le numéro LP011000, agissant par l'intermédiaire de son gérant, STAR CAPITAL PARTNERS LIMITED, représenté par Sophie Laguesse, susmentionnée, selon une procuration datée du 16 février 2007

|   |                                  |
|---|----------------------------------|
| Nombre de parts sociales souscrites . . . . . | 1.015                            |
| Contribution . . . . .                        | 1.015 parts sociales de classe C |

## Total

|   |                                    |
|---|------------------------------------|
| Nombre de parts sociales souscrites . . . . . | 135.317                            |
| Contribution . . . . .                        | 135.317 parts sociales de classe C |

L'associé unique a constaté et approuvé le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 16 février 2007 sur la valeur des Parts Sociales Apportées (une copie dudit rapport est annexée au présent acte en vue de son enregistrement) et dont la conclusion se lit comme suit:

«Les Gérants estiment que l'apport en nature tel que décrit ci-dessus et tel qu'offert par STAR II EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, STAR II UK LIMITED PARTNERSHIP N ° 1 et STAR II US LIMITED PARTNERSHIP N ° 1 en contrepartie de nouvelles parts sociales de Classe B dans la Société, sera égal à cent soixante-neuf mille cent quarante-six Euros et vingt-cinq cents (EUR 169.146,25) correspondant au moins à la valeur des parts sociales de Classe B devant être émises dans la Société et que, en conséquence, la Société pourra émettre cent trente cinq mille trois cent dix sept (135.317) parts sociales de Classe B d'une valeur totale de cent soixante-neuf mille cent quarante-six Euros et vingt-cinq cents (EUR 169.146,25) à STAR II EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, STAR II UK LIMITED PARTNERSHIP N ° 1 et STAR II US LIMITED PARTNERSHIP N ° 1.»

Preuve du transfert des Parts Sociales Apportées à la Société a été donnée au notaire soussigné.

En conséquence de l'augmentation de capital précitée, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à huit cent quarante-six mille cent cinquante-trois Euros et soixante-quinze cents (EUR 846.153,75) divisé en six cent soixante-seize mille neuf cent vingt-trois (676.923) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de nommer DELOITTE S.A. en tant que réviseur d'entreprise de la Société pour une période finissant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société:

- DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à 3.257,13 Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, la version anglaise faisant foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Laguesse, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 février 2007. Relation: EAC/2007/1190. — Reçu 1.691,46 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 mars 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007036438/272/187.

(070032609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.



**Euro CCN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.760.

---

**STATUTS**

L'an deux mille sept, le seize février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société de droit panaméen WILONA GLOBAL S.A, ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

2.- La société de droit panaméen MELSON ASSETS INC., ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

Les deux comparants sont ici représentés par Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 15 février 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EURO CCN SA.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles

et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 12.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2008.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

|   |     |
|---|-----|
| 1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques WILONA GLOBAL S.A., prédésignée, cent cinquante cinq, | 155 |
| 2.- La société de droit panaméen MELSON ASSETS INC, prédésignée, cent cinquante cinq, . . . . .             | 155 |
| Total: trois cent dix, . . . . .  | 310 |

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

### Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Michele Canepa, employé privé, né le 23 novembre 1972 à Genova, Italie et demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Riccardo Moraldi, président du conseil d'administration employé privé, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;

- Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, née le 1<sup>er</sup> juillet 1974 à Ortona (Italie) et demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée MAYFAIR TRUST S. à r.l., ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 112.769.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Ciampoli, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 21 février 2007, REM 2007/373. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 1<sup>er</sup> mars 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007037165/5770/143.

(070032955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

### **Poppy Acquisition (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 122.003.

In the year two thousand and seven, on the tenth day of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., a limited partnership organized and incorporated under the laws of Scotland, with its principal place of business at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, represented by VCP VI GP PARTNERSHIP, a partnership organized and incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, in its capacity as General Partner, represented by VCP VI GP LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey and VCP VI GP (UK) LIMITED, a limited company incorporated under the laws of England, with registered office at 54 Jermyn Street, London SW1Y 6LX, United Kingdom, in their capacity as General Partners,

here represented by Ms Stéphanie Alexandrino, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P. is the sole shareholder of POPPY ACQUISITION (LUX) S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, the notary residing in Mersch, on November 10, 2006, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the Company).

- the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., in its capacity as sole shareholder of the Company, decides to increase the subscribed capital by an amount of five thousand five hundred euro (EUR 5,500.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to eighteen thousand euro (EUR 18,000.-) by the issuance of two hundred twenty (220) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights as the already existing shares.

#### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for the two hundred twenty (220) new shares and to have them fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of five thousand five hundred euro (EUR 5,500.-).

The justifying documents of the subscription and of the payment have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder of the Company decides to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at eighteen thousand euro (EUR 18,000) represented by seven hundred twenty (720) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dixième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., a «limited partnership», existant sous le droit écossais, ayant son établissement principal à La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, représenté par VCP VI GP PARTNERSHIP, un «partnership» existant sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, dans sa capacité de General Partner, représenté par VCP VI GP LIMITED, une «limited company», constituée sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey et VCP VI GP (UK) LIMITED, une «limited company», constituée sous le droit anglais, ayant son siège social à 54 Jermyn Street, Londres SW1Y 6LX, Royaume Uni, dans leur capacité de General Partners,

représentée par Maître Stéphanie Alexandrino, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P. est l'associé unique de POPPY ACQUISITION (LUX) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 10 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés (la Société).

- le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La partie comparante, représentée par le mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., en sa qualité d'associée unique de la Société, décide d'augmenter le capital social souscrit par un montant de cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) par l'émission de deux cent vingt (220) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ces faits exposés, VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire les deux cent vingt (220) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-).

Les documents justificatifs de la souscription et du paiement en numéraire ont été présentés au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 5.1. des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) représenté par sept cent vingt (720) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ EUR 1.000.- (mille euros).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Alexandrino, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, vol. 157S, fol. 38, case 5. — Reçu 55 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007036466/242/117.

(070032322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

**Alter Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 110.675.

*Cession de parts sociales*

L'an deux mille sept, le vingt-quatre janvier 2007.

Entre les soussignés:

1) Monsieur Bruno Abbate, Réviseur d'Entreprises, résidant au 19, rue Bernard d'Everlange, B-6720 Habay-la-Neuve, vendeur d'une part,

Dénommé ci-après «le Vendeur»

et

2) ZUTTINI PARTECIPAZIONE S.A. société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, valablement représentée par deux de ses administrateurs, Monsieur Claude Geiben et Monsieur Nicolas Schaeffer, les deux avec adresse professionnelle à la même adresse,

Ci-après dénommée le «Cessionnaire»,

les deux ci-après collectivement dénommés «les Parties».

Il a été constaté et convenu ce qui suit:

Le présent contrat porte sur la cession de parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée ALTER AUDIT S.à r.l., ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B110.675, ci-après dénommée «la Société».

La Société a actuellement un capital de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de 100,- EUR (cent euros) chacune, entièrement libérées.

Le Vendeur est propriétaire de 100% (cent pourcent) des parts sociales de la Société.

Ces déclarations faites, les Parties ont convenu la présente cession intervenue entre elles.

Le Vendeur vend par les présentes au Cessionnaire, qui accepte, la pleine propriété de 61 (soixante et une) parts sociales de la Société, qui lui appartiennent.

Le Vendeur déclare que les parts qui font l'objet de la présente cession ne sont grevées d'aucun droit de préemption, gage, droit d'option, ou autre droit de quelque nature que ce soit, et que la présente cession n'est contraire à aucune disposition des statuts de la Société et, qu'en conséquence, le Vendeur peut en disposer librement.

Du chef de la présente cession, le Cessionnaire devient propriétaire des 61 parts sociales cédées à compter de ce jour avec tous les produits et bénéfices réalisés jusqu'à ce jour, tels que la part éventuelle dans les fonds de réserve même latents, de prévision, ainsi que des bénéfices éventuels réalisés pendant l'année en cours.

Le Cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts de la Société pour en avoir pris inspection.

La présente vente est faite moyennant le prix total, non révisable, de EUR 350.000,- (trois cent cinquante mille euros) pour les 61 (soixante et une) parts cédées. Ledit montant sera réglé suivant instructions du Vendeur après inscription du Cessionnaire comme propriétaire au registre des associés de la Société.

Fait et signé en deux exemplaires, le 24 janvier 2007 à Luxembourg, chacune des parties reconnaissant avoir reçu un exemplaire.

B. Abbate / ZUTTINI PARTECIPAZIONE S.A.

*Le Vendeur / Le Cessionnaire*

- / C. Geiben et N. Schaeffer

- / Administrateurs

Référence de publication: 2007037052/5770/48.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10383. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070033406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

---

**Fennel Acquisition (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.300,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 122.004.

In the year two thousand and seven, on the tenth day of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., a limited partnership organized and incorporated under the laws of Scotland, with its principal place of business at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, represented by VCP VI GP PARTNERSHIP, a partnership organized and incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, in its capacity as General Partner, represented by VCP VI GP LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey and VCP VI GP (UK) LIMITED, a limited company incorporated under the laws of England, with registered office at 54 Jermyn Street, London SW1Y 6LX, United Kingdom, in their capacity as General Partners,



here represented by Ms Stéphanie Alexandrino, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P. is the sole shareholder of FENNEL ACQUISITION (LUX) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on November 10, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

- the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., in its capacity as sole shareholder of the Company, decides to increase the subscribed capital by an amount of one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to fourteen thousand three hundred euro (EUR 14,300.-) by the issuance of seventy-two (72) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights as the already existing shares.

#### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for the seventy-two (72) new shares and to have them fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

The justifying documents of the subscription and of the payment have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder of the Company decides to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at fourteen thousand three hundred euro (EUR 14,300.-) represented by five hundred seventy-two (572) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dixième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., a «limited partnership», existant sous le droit écossais, ayant son établissement principal à La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, représenté par VCP VI GP PARTNERSHIP, un «partnership» existant sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, dans sa capacité de General Partner, représenté par VCP VI GP LIMITED, une «limited company», constituée sous le droit de Guernsey, ayant son siège social à La Plaiderie House, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey et VCP VI GP (UK) LIMITED, une «limited company», constituée sous le droit anglais, ayant son siège social à 54 Jermyn Street, Londres SW1Y 6LX, Royaume Uni, dans leur capacité de General Partners,

représentée par Maître Stéphanie Alexandrino, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P. est l'associé unique de FENNEL ACQUISITION (LUX) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 10 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés (la Société).

- le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La partie comparante, représentée par le mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., en sa qualité d'associée unique de la Société, décide d'augmenter le capital social souscrit par un montant de mille huit cents euros (EUR 1.800,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quatorze mille trois cents euros (EUR 14.300,-) par l'émission de soixante-douze (72) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ces faits exposés, VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire les soixante-douze (72) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Les documents justificatifs de la souscription et du paiement en numéraire ont été présentés au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 5.1. des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quatorze mille trois cents euros (EUR 14.300,-) représenté par cinq cent soixante-douze (572) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ EUR 1.000,- (mille euros).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Alexandrino, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, vol. 157s, fol. 38, case 4. — Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007036468/242/117.

(070032325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

**Victory Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 120.438.

L'an deux mille sept, le treize février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VICTORY ASSET MANAGEMENT S.A., avec siège social à L-2240 Luxembourg, 25, rue Notre Dame, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 5 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2177 du 22

novembre 2006 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivante acte reçu par le notaire soussignée, le 18 décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck Provost, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Christian Cade et comme scrutateur Monsieur Philippe Cerf, les deux demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification des statuts et plus particulièrement de l'article 11 des statuts;
- 2) Nomination d'un Réviseur d'Entreprise;
- 2) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier les statuts de la Société et plus particulièrement l'article 11 pour lui conférer désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) indépendant(s). Le(s) réviseur(s) indépendant(s) est(sont) nommé(s) par l'assemblée des actionnaires de la société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six années.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer Réviseur d'Entreprise de la Société à savoir:

PricewaterhouseCoopers S. à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.477.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2007.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Provost, C. Cade, P. Cerf, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 15 février 2007, REM 2007/333. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 février 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007037139/5770/50.

(070033014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

**ProLogis Germany II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.101.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l.  
Gérant  
P. Cassells  
Gérant

Référence de publication: 2007036695/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04476. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

---

**Klöckner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 107.394.

—  
EXTRAIT

Par résolution écrite

- en date du 20 février 2007, l'associé unique de la Société

a nommé Madame Silvia Franzen et Dr. Wolfgang Zettel en tant que membres du Conseil de Gérance de la Société à partir du 1<sup>er</sup> février 2007 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trèves, en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle à 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Gérant

Silvia Franzen, née le 15 mars 1969 à Hermeskeil en Allemagne, gérante, avec adresse professionnelle à 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Gérante

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle à 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Gérant

- en date du 8 février 2007, le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège de la Société de son adresse actuelle: 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, à l'adresse suivante:

59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KLÖCKNER S.à r.l.

S. Lambert

Gérant

Référence de publication: 2007036556/5267/29.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007, réf. LSO-CC00058. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

---

**Dolmen International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 95.920.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007036738/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06882. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

---

**Gedeam Investments Group Inc. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.001.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 décembre 2006 tenue au siège social*

1. L'assemblée générale décide de ratifier la décision du Conseil d'Administration du 20 juin 2006, et d'accepter la démission de l'administrateur de catégorie A, Madame Delia Merlonghi et l'administrateur de catégorie B, Monsieur Stefano Degl'Innocenti.

2. L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale:

- Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Giovanni Beneduci, demeurant à Rome (Italie);

- Monsieur Gabriele Bravi, demeurant à Lugano (Suisse).

- Administrateurs de catégorie B:

- Madame Luisella Moreschi, demeurant à Luxembourg;

- Madame Frédérique Vigneron, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Filippo Dollfus De Volckersberg, demeurant à La Punta-Chamues (Suisse).

- L'assemblée décide de renouveler le mandat au poste de Président du Conseil d'Administration Monsieur Giovanni Beneduci.

3. L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes à la société ALTER AUDIT S.à r.l. jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 15 février 2007.

Pour GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC. S.A.

Signature

Référence de publication: 2007036795/744/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05478. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

**Lux'Piscine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5693 Elvange, 29, Cité Waertgaertchen.

R.C.S. Luxembourg B 120.161.

—  
Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007036800/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00989. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

**Incypher Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 77.147.

—  
EXTRAIT

La FIDUCIAIRE ITP S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société INCYPHER HOLDING S.A. à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

FIDUCIAIRE ITP S.A.

Service comptabilité

Signature

Monsieur Jérôme Guez démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société INCYPHER HOLDING S.A.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

J. Guez.

Monsieur Ivan Martel démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société INCYPHER HOLDING S.A.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

I. Martel.

Monsieur Arnaud Guilloton démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société INCYPHER HOLDING S.A.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

A. Guilloton.

La société SOJOA S.A. démissionne, avec effet immédiat, de son poste de Commissaire aux comptes de la société INCYPHER HOLDING S.A.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

SOJOA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007036802/1038/29.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00559. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

---

**WH Luxembourg Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 5.827.008,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 88.008.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 1<sup>er</sup> mars 2007*

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société que:

- M. Hugh Rees, vice Président Finance EMEA, né le 3 juillet 1953 à Carmarthen (Royaume-Uni), demeurant professionnellement HERBALIFE EUROPE LTD, Senator Court, 4 Belmont Road, Uxbridge Middlesex UB8 1HB, Royaume-Uni, a été nommé en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

- la démission de M. Christophe Thomann en tant que Gérant a été approuvée.

Luxembourg, le 5 mars 2007.

WH LUXEMBOURG INTERMEDIATE HOLDINGS S.à r.l.

H. Dekhar

Finance Manager

Référence de publication: 2007036815/6675/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01388. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

---

**Fondation Sociale Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 39.658.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 19 février 2007*

L'Assemblée décide de transférer le siège social à l'adresse suivante:

126, rue Cents, L-1319 Luxembourg

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 23 février 2007.



Pour la société  
FIDUCIAIRE SCHEIWEN - NICKELS & ASSOCIES S.à r.l.  
Mandataire  
Signature

Référence de publication: 2007036696/1132/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007, réf. LSO-CC00117. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

**ProLogis European Finance VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.148.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007036698/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04491. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

**TrizecHahn Europe Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.142.675,00.**

Siège social: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.

R.C.S. Luxembourg B 71.481.

RECTIFICATIF

*Extrait*

L'associé TRIZECHAHN DEVELOPMENTS LIMITED, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.463, a changé sa dénomination en TRIZECHAHN DEVELOPMENTS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007.

TRIZECHAHN EUROPE PROPERTIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007036748/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007, réf. LSO-CC00411. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

**Aviva Holdings CED II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.888.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 8 février 2007*

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 8 février 2007 que:

1) le siège social de la Société a été transféré du 46A, avenue John F. Kennedy, 2<sup>ème</sup> étage, L-1855 Luxembourg au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

2) - Monsieur Godfrey Abel, employé privé, né le 2 juillet 1960 à Brixworth (Grande-Bretagne), résidant au 30, rue de Crecy L-1364 Luxembourg, et

- Monsieur Enzo Guastaferrri, employé privé, né le 7 novembre 1968 à Messancy (Belgique), résidant au 42, rue de la Gendarmerie L-4819 Rodange,

ont démissionné de leur fonction de gérants de la Société avec effet au jour de l'assemblée générale extraordinaire;

3) - Monsieur Pascal Leclerc, employé privé, né le 4 décembre 1966 à Longwy (France), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, et

- Monsieur Jean-Louis Camuzat, employé privé, né le 1<sup>er</sup> septembre 1963 à Fontenay aux roses (France), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

ont été nommés en qualité de gérants de la Société avec effet au jour de l'assemblée générale extraordinaire et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007036769/280/28.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04413. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070033039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

---

**ProLogis European Finance II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.445.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Référence de publication: 2007036705/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04529. - Reçu 32 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070033073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

---

**ProLogis European Finance IV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.916.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Référence de publication: 2007036703/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04500. - Reçu 30 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070033070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

---

**ProLogis Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.858.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007036680/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04470. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

---

**ProLogis European Finance V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.917.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007036687/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04472. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

---

**Hentou S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 12, rue d'Eschdorf.

R.C.S. Luxembourg B 96.511.

Le bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007036849/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05779. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

---

**PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.477.

Les comptes annuels au 30 juin 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2007.

D. Mouget.

Référence de publication: 2007036906/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06654. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

---

**Master Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 16.599.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 février 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007036905/5770/12.

(070033088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

---

**PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.477.

Les comptes annuels au 30 juin 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2007.

D. Mouget.

Référence de publication: 2007036904/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06649. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

---

**Satine International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 108.561.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 janvier 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, de son poste de commissaire avec effet immédiat.

- Nomination de la FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l., avec siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1026 Luxembourg, en tant que commissaire avec effet rétroactif en date du 31 mai 2005 (date de constitution) et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2009 et qui aura lieu en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007036875/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007, réf. LSO-CC00449. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

---